

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: [1]

Artikel: La division Programmes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

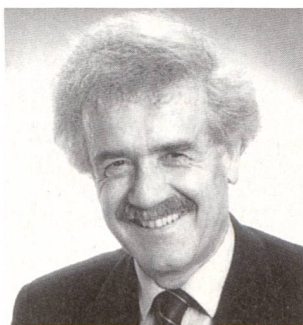
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La division Programmes

Désormais, les ressources dont l'OFEN dispose pour le programme Energie 2000 et pour le programme qui prendra la relève seront réunies. La division Programmes regroupera le personnel déjà occupé à l'amélioration des rendements énergétiques et à l'encouragement des agents renouvelables, dont l'action se déploie surtout sur le plan technique et dans le marketing. La conduite des programmes s'en trouvera renforcée.



Hans-Luzius Schmid,
Division Programmes, OFEN

D'Energie 2000 au programme subséquent

La division devra tout d'abord assurer la transition sans heurts du programme Energie 2000 au programme subséquent. Elle tirera parti des expériences recueillies avec Energie 2000 et avec son programme d'investissement, ainsi que des résultats du dialogue énergétique élargi, initié par le Conseiller fédéral Leuenberger. Le gouvernement entend poursuivre les efforts en faveur de l'amélioration des rendements énergétiques et des énergies renouvelables. On s'en tiendra à une action à caractère fédéraliste, partenarial et respectant les lois du marché; elle devra toujours s'appuyer sur des mesures volontaires, sur les conditions générales fixées dans la loi et sur le dialogue. Le programme gagnera en impact grâce à trois facteurs ancrés dans la législation: l'intervention d'organisations privées (agences), autorisée par la loi sur l'énergie, les conventions volontaires avec les gros consommateurs, prévues dans la loi sur le CO₂, et un programme d'encouragement, inscrit dans les lois sur l'énergie et sur une taxe d'encouragement.

Importance capitale du scrutin populaire

Les possibilités d'encouragement dépendront largement de l'issue de la consultation populaire prévue le 24 septembre 2000 sur les taxes énergétiques. Si la loi sur la taxe d'encouragement (LTE) est acceptée, les montants disponibles s'élèveront à 450 millions de francs par an environ. Si elle est rejetée, on peut compter sur le budget actuel de quelque 50 millions de francs (plus une trentaine de millions pour la recherche et le développement ainsi que pour les installations pilotes et de démonstration) ainsi que sur les crédits supplémentaires des cantons pour leurs programmes d'encouragement. Sans le prélèvement de taxes énergétiques d'encouragement et d'incitation, l'objectif pour l'an 2010 (réduction de 10 % des rejets de CO₂ par rapport à 1990) ne pourra probablement pas être atteint, rendant ainsi nécessaire l'introduction d'une taxe sur le CO₂ dès 2004. Ainsi, selon l'issue du scrutin, la division se consacrera surtout au programme d'encouragement ou bien elle mettra l'accent sur les mesures volontaires et les conventions. Dans le premier cas, il faut élaborer des programmes d'encouragement dans les trois domaines essentiels que sont le bâtiment, l'industrie et les transports, ainsi dans celui des énergies renouvelables, de sorte qu'ils puissent être lancés au printemps 2001, et qu'ils se fondent sans peine dans le programme général. Dans le second cas, les mesures d'encouragement directes seront transférées aux cantons sous la forme

de contributions globales de la Confédération; les efforts se porteront davantage encore sur les mesures volontaires et, si besoin est, sur la mise en œuvre de prescriptions, par exemple dans le domaine du bâtiment.

Pas de relâche en l'an 2000

Les tâches primordiales qui attendent la division Programmes en 2000 sont la conduite et l'achèvement d'Energie 2000, y compris la publication du bilan final, ainsi que la préparation du programme subséquent. Les projets d'Energie 2000 qui ont réussi seront reconduits. Afin d'améliorer encore l'efficacité, il est possible de faire appel à des agences privées. La stratégie devra être définie dans le cadre d'un groupe spécifique réunissant des représentants de la Confédération, des cantons et de l'économie. Dans les mois à venir, de nombreux entretiens auront encore lieu avec les partenaires les plus importants, c'est-à-dire avant tout avec les cantons, les branches de l'économie concernées et les agences possibles, déjà constituées en partie, en vue du programme subséquent.

La section Développement des programmes et controlling

La section assume les tâches d'état-major de la division Programmes: concevoir et développer des projets, préciser les conditions de leur bon déroulement ainsi que de leur contrôle straté-

gique et financier, en formulant les mesures à prendre pour cela.

De plus, la section est appelée à intervenir dans la conception globale du marketing et de la communication, car le succès d'Energie 2000 et du programme qui en prendra la relève dépendra largement de la manière dont les choses seront présentées. Autre mission importante, l'encourage-



Gerhard Schriber, Section Développement des programmes et controlling, OFEN

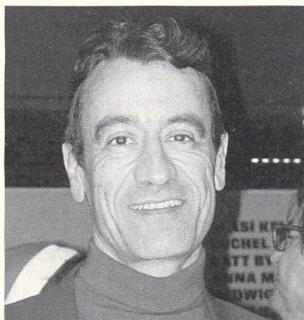
ment à l'innovation. Cela comprend en particulier la coordination de la recherche menée pour le compte des collectivités publiques (y compris les projets pilotes et de démonstration), ainsi que le transfert des résultats dans la pratique. Dans cette même perspective, il ne faut pas négliger la formation et le perfectionnement dans le domaine de l'énergie, que la section doit encourager aussi.

La section Economie

La section gère les activités et les mesures visant l'utilisation rationnelle de l'énergie et la percée des énergies renouvelables dans l'industrie, les arts et métiers, les services et le commerce, ainsi que dans le domaine de la mobilité. En outre, elle supervise la recherche, le développement et les installations pilotes dans les domaines de l'électricité, des pro-

cessus thermiques et de la mobilité.

Les efforts déployés jusqu'ici au titre du programme Energie 2000 par les secteurs Industrie, Services, Arts et métiers en vue de développer la **demande**



Peter Cunz, Section Economie, OFEN

d'améliorations dans l'exploitation (optimisation des processus, assainissement de bâtiments, etc.) ont porté des fruits. A l'ave-

nir, on tiendra compte davantage des besoins différenciés des gros consommateurs et des PME. En prévision d'une délégation des tâches touchant ces segments, les négociations ont commencé avec l'agence de l'économie, récemment constituée, et avec d'autres organisations. On prépare en outre la mise en oeuvre de la loi sur le CO₂ et notamment les conventions avec des gros consommateurs.

Il faut non seulement influencer le marché, mais aussi accroître la compétence des **fournisseurs**. Dans cette optique, la section Economie encourage l'optimisation des processus industriels et artisanaux ainsi que l'amélioration du rendement énergétique des appareils électriques et électroniques de toutes sortes.

De son côté, la mobilité recèle un

énorme potentiel d'économies d'énergie. Les activités déjà déployées par le secteur Carburants d'Energie 2000 pour améliorer les **comportements en matière de déplacements** seront maintenues et renforcées. On soutiendra encore les travaux de recherche visant à faire progresser les méthodes de stockage d'énergie (p.ex. pour les véhicules) et le rendement des véhicules à moteur.

La section Collectivités publiques et bâtiment

Collectivités publiques

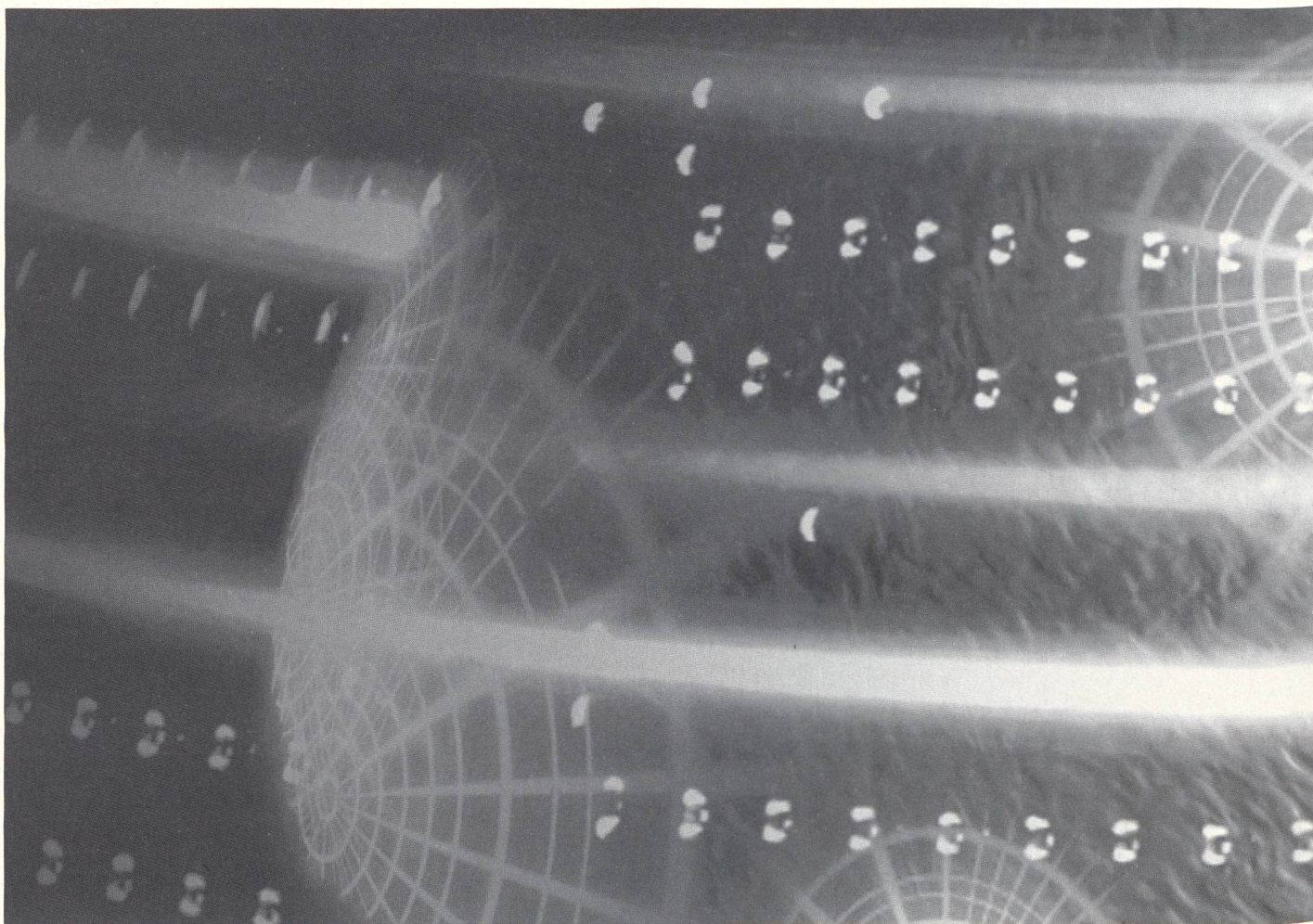
La section encourage la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes. Elle traite notamment les questions de politique énergétique concer-

nant les cantons, les communes et les services fédéraux. Elle assure la collaboration et le suivi des relations (visites, conférences) avec les cantons et les communes ainsi qu'avec les organisa-



Nicole Zimmermann, Section Collectivités publiques et bâtiment, OFEN

tions privées (p.ex. L'énergie dans la cité). La section se tient au courant des différentes politiques énergétiques des cantons, les évalue et en publie les résul-



tats (p.ex. rédaction d'un rapport annuel, bulletin « Politique énergétique »). A cela s'ajoute la rédaction de directives ainsi que le suivi et le contrôle des contributions globales versées aux cantons conformément à la loi sur l'énergie, y compris la gestion des contrats et le controlling.

Bâtiment

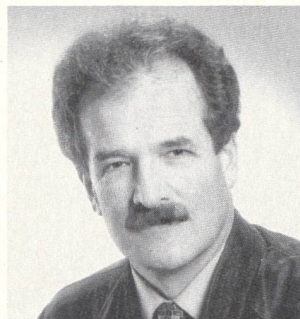
Ce domaine recouvre les aspects énergétiques des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien de tous les types de bâtiments, sans négliger les impératifs écologiques. Un marketing renforcé vise à assurer que des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie soient prises, que les énergies renouvelables soient favorisées et que les décideurs appliquent le standard Minergie. En l'occurrence, les décideurs sont les investisseurs, les exploitants, les utilisateurs,

les concepteurs ainsi que l'industrie de la construction. La bonne entente entre la Confédération, les cantons et l'économie est essentielle pour atteindre les objectifs assignés à la politique énergétique dans le domaine du bâtiment.

La section Energies renouvelables

La section encourage le recours aux agents renouvelables tels que l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque), la biomasse (bois et autres), la chaleur ambiante (avec pompe à chaleur), la géothermie, l'énergie éolienne et les petites centrales hydrauliques. Elle s'occupe aussi des nouvelles technologies énergétiques: pile à combustible, couplages chaleur-force, stockage

thermique ou chimique d'énergie (p.ex. hydrogène), optimisation de la combustion. Enfin elle a pour tâche d'encourager la récupération de chaleur.



Hans Ulrich Schärer, Section Energies renouvelables, OFEN

Le spectre des activités comprend six domaines, dont chacun recouvre toutes les étapes du soutien: de la recherche (généralement appliquée) et du développement jusqu'à la mise sur le marché, en passant par les instal-

lations pilotes et de démonstration. Pour chaque domaine, un responsable contrôle l'ensemble du déroulement, ce qui engendre des synergies. Les activités liées à la commercialisation (organiser et soutenir l'information, les conseils, l'assurance de la qualité, la formation et le perfectionnement) sont entièrement placées sous le signe d'Energie 2000 et du programme subséquent. Mais si d'autres sections s'adressent avant tout au consommateur, la section Energies renouvelables, elle, est axée sur l'offre; ses clients potentiels se situent dans tous les secteurs économiques. Elle consolide son action de soutien en collaborant avec certains réseaux mis en place par le secteur privé (p.ex. SWISSOLAR, ASEB, GSP, Swiss-Eole). Certains d'entre eux sont déjà des partenaires importants du programme. Ils le resteront.

